



COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le jeudi 17 NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme FAUVET

Présents : M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, M. GOUJON, M. ECKERT, M. DE MAZENOD, Mme DEHAN, Mme PLUCHAUD, M. VILLARD, Mme SOLVIGNON, Mme FAUVET, M. JANIN, M. COMBETTE, Mme GIBERT, M. GARBAY

Absents excusés : Mme VALETTE (pouvoir à Mme CLUZEL), M. TETE (pouvoir à Mme DJOUHARA), Mme DACQUIN (pouvoir à M. GARBAY)

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

1- VIE MUNICIPALE - DESIGNATION REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Pour accompagner le Maire ou son représentant, le Conseil Municipal désigne, à la majorité des membres, M. THOLOT comme deuxième représentant titulaire au sein du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire et Mme DEHAN comme représentante suppléante.

2- VIE MUNICIPALE - DESIGNATION REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE

Pour accompagner le Maire ou son représentant, le Conseil Municipal désigne, à la majorité des membres, M. THOLOT comme deuxième représentant titulaire au sein du Conseil d'Ecole de l'école maternelle et Mme DEHAN comme représentante suppléante.

3- VIE MUNICIPALE - CRÉATION D'UNE COMMISSION AD'HOC

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la création d'une commission Ad'hoc pour tous les Marché à Procédure Adaptée (MAPA) ; cette commission ad 'hoc serait composée des mêmes membres que la CAO (titulaires et suppléants) avec des membres extérieurs à la CAO désignés par le maire pouvant siéger au sein de la CAO à titre consultatif.

4- MARCHÉS PUBLICS – APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE PASSATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve un nouveau règlement intérieur de passation de la commande publique.

5- EAU - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (RPQS) DE L'ANNEE 2015

L'assemblée approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2015 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant d'informer les usagers du service.

6- INTERCOMMUNALITÉ – PRESENTATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation élaboré par la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

7- INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DU PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des membres, un avis favorable sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs élaboré par la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

8- ETAT CIVIL - CONVENTION DE MISE EN LIGNE SUR INTERNET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES HISTORIQUES NUMERISÉS

Point retiré de l'ordre du jour

9- ASSOCIATION – PROJET DE CREATION D'UN REFUGE ASSOCIATIF ANIMALIER SUR LA COMMUNE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal indique être intéressée par le projet de création d'un refuge animalier sur la commune de St Marcellin en Forez par l'Association RAAM (Refuge Animalier Associatif Marcellinois) et décide de poursuivre l'étude de ce projet et les pourparlers avec l'association.

10- PATRIMOINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AUX MAZENOTTES – DOSSIER CONSORTS BAROUX

Dans le cadre de l'élargissement du chemin des Mazenottes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, l'acquisition auprès des consorts BAROUX, d'une bande de terrain d'une superficie approximative de 40 m² (après bornage) à prendre dans la parcelle cadastrée B 835 d'une superficie totale de 1210 m², située « Aux Bleuses », au prix de 2 €/m².

11- URBANISME - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR LA DEMOLITION D'UN LOCAL SITUÉ PLACE DU DOCTEUR VILLARD

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune la demande de déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux de démolition d'un immeuble situé Place du Docteur Villard et autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet aménagement.

12- URBANISME - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE CRÉATION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DANS LE CENTRE BOURG

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune, la demande d'autorisation de travaux (AT) d'un établissement recevant du public (ERP) (bloc sanitaire dans le centre bourg) ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce bloc sanitaire.

13- URBANISME – DÉNOMINATION D'UNE VOIE – IMPASSE DU PLACIER

A l'unanimité des membres, le conseil municipal dénomme la voie qui dessert la zone artisanale du Placier : « Impasse du Placier ».

14- VOIRIE – APPROBATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DE VOIES COMMUNALES

L'Assemblée approuve, à l'unanimité des membres, le nouveau tableau des voies communales élaboré conjointement avec les services de la Communauté d'agglomération Loire Forez :

- * voies communales à caractère de chemin : 39 522 mètres,
- * voies communales à caractère de rue : 22 494 mètres
- * voies communales à caractère de place publique : 38 050 mètres carrés

15- FINANCES – INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET COMMUNAL

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2017 de la commune, les dépenses d'investissement sur certaines opérations, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent.

16- FINANCES – INVESTISSEMENT - AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2017 du service annexe de l'eau, les dépenses d'investissement sur certaines opérations, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent.

17- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET COMMUNE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 sur le budget de la commune, permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2016 pour permettre la liquidation des dépenses et recettes correspondantes.

18- FINANCES - APPROBATION DE CRÉANCES ÉTEINTES – AFFAIRE DUMONT

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur de deux créances éteintes d'un montant total de 56 871,63 €.

19- FINANCES - DEMANDE DE RÉVISION DE GARANTIE DE PRET PAR L'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE DU FOREZ (AMAD) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CLOS POMMIER RUE DU DR GUINARD

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la révision de la garantie financière émanant de l'Association Maintien à Domicile (AMAD) pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 224 708 € (prêt PLS) dédié à la construction du Clos Pommier (résidence Séniors), projet qui sera situé rue du Docteur Guinard.

Il est précisé que les autres conditions financières approuvées par délibération du Conseil Municipal du 17/12/2015 demeurent inchangées.

20- RECENSEMENT GENERAL 2017 – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à recruter dix agents recenseurs pour la durée nécessaire au recensement général 2017 et signer les contrats correspondants.

21- PERSONNEL COMMUNAL – AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT POUR LES AGENTS DE ST MARCELLIN EN FOREZ

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide l'avenant n°2 au contrat de prévoyance à adhésion facultative pour les agents de la commune de St Marcellin en Forez, proposé par le Centre de Gestion de la Loire et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) relatif à une hausse des tarifications limitée à 5 %.

22- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain Conseil Municipal : Mercredi 7 Décembre 2016

Fait à St Marcellin en Forez, le 18/11/2016

**Le Maire,
Eric LARDON**



